

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – Parfum Inspire Lady Million – 7 %

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 –
VERSION 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit : Parfum INSPIRE LADY MILLION 7 %

Utilisation : Ingredient parfumant pour bougies, fondants parfumes

Fournisseur : Aromas of Elegance

Numero d'appel d'urgence :

France : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique : 070 245 245

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification selon le règlement (CE) n 1272/2008 [CLP] :

- Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4 H302
- Irritation oculaire, Catégorie 2 H319
- Irritation cutanée, Catégorie 2 H315
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
- Reprotoxicité, Catégorie 2 H361
- Danger pour le milieu aquatique, chronique Catégorie 1 H410
- Danger pour le milieu aquatique, chronique Catégorie 2 H411

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- Benzoate de benzyle (CAS 120-51-4, EC 204-402-9, 1.932 3.861 %)

Acute Tox. 4, H302 | Aquatic Acute 1, H400 | Aquatic Chronic 2, H411

- 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthalenyl)éthanone (CAS 54464-57-2, EC 259-174-3, 0.469 0.9345 %)

Skin Irrit. 2, H315 | Skin Sens. 1, H317 | Aquatic Chronic 1, H410

- Ethyl linalool (CAS 10339-55-6, EC 233-732-6, 0.056 0.112 %)

Eye Irrit. 2, H319 | Skin Sens. 1B, H317

- Helional (CAS 1205-17-0, EC 214-881-6, 0.056 0.1085 %)

Skin Sens. 1B, H317 | Repr. 2, H361 | Aquatic Chronic 2, H411

SECTION 4 : Premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la victime a l'air libre. Consulter un medecin si les symptmes persistent.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment a l'eau et au savon. Retirer les vetements contamines.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec precaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un medecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immediatement un medecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropries : Mousse, dioxyde de carbone, poudre seche.

Dangers particuliers : Peut produire des fumees toxiques en cas d'incendie.

Equipements de protection : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eliminer les sources d'ignition.

Ventiler la zone.

Absorber avec un materiau inerte.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter l'inhalation et le contact avec la peau.

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventile a l'abri de la lumiere et des sources d'ignition.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : Non requise dans des conditions normales.

Protection des mains : Gants resistants aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de securite.

Mesures d'hygiene : Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide

Couleur : Jaune ple a ambre

Odeur : Florale, inspiree de Lady Million

Point d'eclair : > 60C

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Produit stable dans des conditions normales d'utilisation.

Eviter : chaleur excessive, lumiere directe, agents oxydants forts.

Produits de decomposition : fumees toxiques, monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Peut provoquer une irritation cutanee et oculaire.

Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Contient des substances classees comme reprotoxiques (categorie 2).

SECTION 12 : Informations écologiques

Tres toxique pour les organismes aquatiques, effets a long terme.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Non biodegradable rapidement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Eliminer conformément a la reglementation locale.
Ne pas rejeter dans les egouts ou les cours d'eau.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non classe comme dangereux pour le transport selon l'ADR/RID/IMDG/IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Etiquetage conforme au reglement (CE) n 1272/2008 [CLP].
Respecter les obligations REACH.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basees sur l'etat actuel de nos connaissances.
Elles sont donnees de bonne foi mais sans garantie. L'utilisateur est responsable de son utilisation.